



Volontariat et statuts de salariés

Par **jujute**, le **04/07/2014** à **00:00**

Dans mon association, les salariés sont fortement incités à participer aux manifestations :
marche populaire, loto.

Les heures ne sont ni payées , ni récupérées.

Les salariés ne sont pas obligés d'y participer mais s'ils ne s'y impliquent pas , cela est mal vu.

La direction dit que dans le cadre de ces manifestations les salariés effectuent du volontariat.
Est-ce exact ? Si non, Dans quel cadre cela devrait-il être pris en compte ?

Par **P.M.**, le **04/07/2014** à **08:55**

Bonjour,

Il est très difficile de différencier le bénévolat pour les salariés des associations et en tout cas
l'employeur ne devrait faire aucune pression...

Le volontariat c'est encore autre chose car normalement il y a engagement pour une mission
d'intérêt général contre une indemnité sans qu'il y ait de lien de subordination puisque ce n'est
pas un salaire...